

# CHARTRE DU JOUEUR DE L'A. P. A. C.



**En signant cette chartre le joueur s'engage aux dispositions suivantes:**

- **COTISATION** : Régler la totalité de sa licence lors de son inscription .
- **HORAIRES et PRESENCE** : Être assidu, sérieux et ponctuel aux entraînements et aux matchs.
- **MATCHS** : Prendre du plaisir en étant sérieux. Serrer spontanément la main aux adversaires à la fin du match.
- **RESPECT** : Respecter ses coéquipiers, son éducateur, l'adversaire, l'arbitre aussi bien sur le terrain qu'en dehors.
- **SOLIDARITE** : Encourager ses coéquipiers et les autres équipes du club.
- **COMPORTEMENT** : Aucune dérive physique ou verbale envers les acteurs du football (joueurs, éducateurs, dirigeants, parents, arbitres et spectateurs) ne sera accepté.
- **MATERIEL** : Respecter le matériel et veiller à la propreté des locaux mis à dispositions (vestiaires et terrains).
- **CLUB** : Adhérer à l'esprit club, aux valeurs et aux choix de l'APAC.
- **FAIR - PLAY** : Reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite et Accepter la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire.
- **INTERDICTION** : Laissez le mot tricher en dehors du club et des stades.

**Le Président de l'APAC :**  
**RODRIGUES David**

**Le Joueur :**